

Mise aux normes des installations septiques : une démarche collective au service de notre environnement

Depuis avril 2025, le conseil municipal de Saint-Damase a entamé une démarche proactive afin d'accompagner les citoyens concernés dans la **mise aux normes de leurs installations septiques**. Une **rencontre de consultation publique** a été tenue pour échanger avec les résidents et leur présenter des **solutions concrètes et accessibles**.

Une approche clé en main pour alléger le fardeau financier

L'objectif est clair : **éviter que les citoyens aient à assumer seuls et d'un seul coup des frais importants** pour la mise aux normes. Le conseil a ainsi proposé de **prendre en charge les démarches administratives** (tests de sol, plans d'implantation, etc.) en regroupant les citoyens intéressés. Cela permet de :

- Simplifier les procédures pour chaque citoyen
- Profiter de **meilleurs tarifs de groupe**
- Déposer une **demande de subvention** dans le cadre du **nouveau programme PUIT**, qui pourrait couvrir **jusqu'à 50 % des coûts admissibles**

Un projet soutenu et structuré

Sur les **40 emplacements ciblés**, **20 citoyens ont déjà manifesté leur intérêt**. Cette participation ouvre la porte à un **règlement d'emprunt municipal**, ce qui permettra :

- De **répartir les frais sur plusieurs années** via une tarification spéciale sur le compte de taxes
- De **lier la dette à l'immeuble** (et non à la personne), préservant ainsi la cote de crédit
- De **bénéficier d'un taux d'intérêt préférentiel**, plus bas que s'il s'agissait d'un prêt personnel

L'entreprise **Premier Tech** a été sélectionnée pour effectuer les **tests de caractérisation** et produire les **plans d'implantation**, avec la meilleure offre tarifaire reçue.

Prochaine étape : rencontre citoyenne

Une **deuxième rencontre citoyenne** sera tenue sous peu, cette fois avec Premier Tech, pour répondre aux questions concernant les prochaines étapes techniques. Une date reste à confirmer. Les citoyens seront tenus au courant.

Les citoyens concernés avaient jusqu'au **30 juin 2025** pour :

- Signifier leur **intérêt à participer** au projet
- Ou soumettre un **formulaire d'exonération**, s'ils préfèrent faire les démarches eux-mêmes avant 2028

À ce jour, **peu de formulaires d'exonération ont été retournés**. C'est pourquoi **nous relançons l'appel** :

👉 **Il reste quelques places disponibles dans le projet. Il n'est pas trop tard pour embarquer, mais faites vite !**

Protéger notre environnement : une responsabilité partagée

Ce projet n'a **aucunement pour but de contraindre** les citoyens. Il vise plutôt à **s'assurer que les installations septiques en place ne génèrent pas d'écoulements nuisibles dans l'environnement**.

L'environnement, c'est l'affaire de tous et de toutes. Chaque petit geste pour assurer la conformité de nos installations contribue à préserver la qualité de l'eau, des sols et de notre milieu de vie pour les générations futures.

Et oui, on entend parfois que “d'autres polluent aussi”... mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas faire mieux ! En avançant ensemble, à notre rythme, on peut devenir un bel exemple pour d'autres communautés. Protéger notre environnement, c'est une belle façon de prendre soin de notre coin de pays — et ça commence ici, avec nous.